

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2009

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL et Sylvie CAGNARD.
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN Franck PICHOL-THIEVEND, Alain VIARD.

Excusés : Monsieur Lionel BOCHET, Jean-Pierre SPECIA.

Excusés et représentés : Joël BRAISAZ qui donne pouvoir à Alain VIARD.

Secrétaire de séance : Madame Victoire BRAISAZ

Le Conseil,

POLITIQUE DECHETS

Monsieur Dominique Doix, Président de la Communauté de Communes du Beaufortain, présente à l'Assemblée la situation de la prise en charge et traitement des déchets pour notre territoire.

Lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 24 juillet dernier, a été adopté le principe de retrait des communes du canton du Syndicat SIMIGEDA et de l'adhésion auprès de SAVOIE DECHETS

Il expose à l'Assemblée les perspectives d'amélioration de la collecte, du tri sélectif et de mutualisation du traitement des déchets à l'échelle du département avec l'adhésion à Savoie Déchets de 172 communes

Après avoir entendu les différentes problématiques et solutions envisagées, le Conseil approuve à l'unanimité, la Délibération de Confluences du 24 juillet 2009, par laquelle est adoptée l'adhésion au Syndicat Savoie Déchets.

Madame le Maire remercie Monsieur Le Président de la Communauté de Communes pour son intervention, après quoi Monsieur Dominique Doix se retire.

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 31 juillet 2009.

Monsieur Léon Grosset-Janin, réprovoque la remarque qui a été faite à propos du manque de participation à la commission cours d'eau de l'élu référent.

Monsieur Grosset-Janin informe qu'il participe régulièrement à cette commission et n'est pas seul responsable des choix pris par la Communauté de Communes. La CCB n'a pas jugé utile d'intervenir sur Hauteluce pour le traitement de la Renouée du Japon, du fait du nombre limité de foyers déclarés, de cette plante colonisatrice sur notre territoire.

Monsieur Grosset-Janin quitte la séance.

Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes afin de prendre en compte le traitement des quatre foyers déclarés le long de nos cours d'eau.

Monsieur Guy BRAISAZ constate l'absence depuis un an d'un élu aux séances du Conseil Municipal.

Le Conseil adopte le compte rendu de la séance du 31/07/2009.

TRAVAUX

Enrobés :

Suite à la modification des statuts du SIVOM des SAISIES et compte tenu de l'intégration de certaines voiries dans le domaine communal il est nécessaire d'augmenter pour l'année 2009 le seuil maximal.

La commission d'ouverture de plis, réunie ce jour, 4 septembre 2009 propose au Conseil qui l'accepte de porter le seuil annuel maximum du marché à 600 000 € pour l'année en cours, ce qui permet de bénéficier des prix fixés dans le marché à bons de commandes signé en 2008.

Aménagement du centre-village : dans la perspective de l'aménagement du centre bourg (réglementation de la circulation, du stationnement, des livraisons, étude d'une zone piétonne, amélioration de l'aménagement) une réunion est programmée. Les Conseillers sont invités à faire part de leurs idées afin qu'un architecte spécialiste de l'aménagement urbain puisse établir un projet.

Le Conseil, à l'unanimité, souhaite un sens unique de circulation dans le village, compte tenu des nuisances occasionnées par le double sens. Il s'agit de se prononcer sur le sens de circulation.

La majorité du Conseil se prononce sur le sens Ouest/Est à l'exception de Monsieur Guy Braisaz qui aurait souhaité le sens Est/Ouest car il craint que la signalétique située à la sortie Est du village (Stop) n'offre pas suffisamment de visibilité.

Salle Ducis accepte la proposition soumise par la Société Versant Bois pour la création et agencement d'un espace sanitaires et vestiaires pour la somme de 6 675.46 € L'équipement des toilettes sera réalisé par l'entreprise Meilleur pour la somme de 5176.89 €

Rénovation Mairie : Les travaux de maçonnerie de la tranche 2 sont commencés. Les travaux de doublage/isolation de la toiture interviendront mi-septembre

Parking Est : Le Conseil approuve la mise en place d'un bicouche afin que le parking soit opérationnel rapidement. Il sera procédé à une arborisation du talus

Piste du Plan : Un ensemencement sera réalisé avec le matériel et le personnel habilité de la régie des remontées Mécaniques. Coût des semences et activateur de germination (pour 3,5 ha) : 7.737 €

Coût des traverses : 6.710 €

Coût du chantier de terrassement : 75.100 € soit 89.547 €

Compte tenu du coût d'entretien de cette piste, le Conseil décide, à l'unanimité d'en régler la circulation.

L'Estellet : L'entreprise Morand a débuté les travaux d'enrochement, pour le confortement du talus et du virage. La terre est déposée et étalée chez un riverain.

Travaux de Pistes de ski : Les travaux des pistes ont été réceptionnés. Le secteur des Jorets offre maintenant une très belle piste, avec un équipement optimum d'enneigeurs, il en est de même pour la piste de la Légette.

La piste de luge est en cours de réalisation et sera opérationnelle dès l'hiver prochain.

Conduite d'eau des Pégires : Après consultation, le Conseil accepte le devis soumis par l'entreprise Berthod pour la somme de 23 500 €. Les travaux de terrassement, réfection et renforcement seront entrepris en octobre.

Forêt : l'exploitation de bois par la coupe à câbles (8 lignes) dans le cadre de la massification du Revers est commencée. Le Conseil accepte la mise en vente amiable, de gré à gré du bois coupé sur les parcelles 52-56-57-13 pour un volume d'environ 250 m³.

Le Conseil est informé qu'aucun garde forestier n'a été nommé et ne le sera avant l'automne 2010. Monsieur Tramier continuera à assurer l'intérim.

Diagnostic énergétique : Conformément aux préconisations du Grenelle de l'environnement et plus particulièrement l'optimisation de la gestion énergétique, et en application de la décision du 31 mars 2009 du Conseil Municipal de mettre en œuvre un bilan global énergétique, l'assemblée accepte la proposition mieux disante de la Société ENERBAT pour un montant global de 32 507 €. Le Bilan énergétique sera effectué en plusieurs tranches, sur les bâtiments et locaux techniques de la Mairie, du Sivom des Saisies, de la Régie des Remontées Mécaniques, de l'Office du Tourisme.

Une répartition des coûts sera effectuée, proportionnellement aux surfaces explorées.

MICRO CRECHE

Les familles d'Hauteluce ont, en de nombreuses reprises, interpellé les élus sur le manque de possibilité en terme de moyens de garde de proximité. Compte tenu que la Halte garderie cantonale a atteint un seuil maximum de capacité d'accueil et un remplissage quasi-permanent, de l'éloignement de ce mode de garde ponctuel, une éventualité d'ouverture de micro-crèche au centre village est envisagée.

Des contacts ont été pris afin de connaître les conditions et faisabilité de ce pré-projet.

Une commission est chargée de l'avancement du dossier : la visite du médecin de la protection maternelle et infantile est programmée le 08 septembre en vue des démarches à entreprendre.

ECOLE PRIMAIRE

Melle LEON Myriam, recrutée selon les règles préconisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie, a intégré son poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles le 1^{er} septembre. Elle loge au groupe scolaire.

Outre son poste d'agent spécialisé attaché à l'école maternelle, elle participera à l'encadrement des petits pendant le temps des repas. 80 enfants sont inscrits à la cantine au premier trimestre.

Des perspectives sont évoquées pour la restauration scolaire de l'année 2010/2011, elles seront présentées lors de la prochaine réunion de programmation pluriannuelle des travaux.

Le Conseil accepte la signature d'une convention de fourniture des repas pour l'année scolaire 2009/2010 avec le collège.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. 104 enfants sont scolarisés.

L'équipement « école numérique » est en cours.

Le Conseil prend connaissance des instructions du Préfet et de l'Inspection Académique concernant les moyens de prévention et de lutte contre la pandémie grippale.

Rappelle que le gouvernement met à la disposition du public un site officiel d'information www.pandemie-grippale.gouv sur lequel sont recensés les moyens de prévention et de lutte de la pandémie.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation (un terrain situé avenue des jeux Olympiques, un bien immobilier situé au lieu dit Les Maisons)

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

MODIFICATIONS et REVISIONS SIMPLIFIEES du PLAN LOCAL d'URBANISME

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2009 de recourir à 1 modification simplifiées et plusieurs révisions simplifiées, du PLU approuvé le 27 avril 2006, et à la publication intervenue le 24 juillet dernier : Le Cabinet Territoire est retenu pour mener à bien les procédures.

QUESTIONS DIVERSES

Animations

Le Conseil prend connaissance du bilan de l'été de l'accueil touristique dont :

- le nombre de visites des édifices culturels (écomusée, Eglise)
- 1600 personnes transportées par les navettes,
- 1500 passages bus pour les VTT,

La commission culture/animation est chargée, en collaboration avec le comité des fêtes, d'établir le programme d'animations pour l'hiver 2009/2010. Elle proposera un plan d'action pour l'écomusée, la mise en œuvre de sentiers raquettes et piétons à proximité du village et diverses animations

Les membres du Conseil remercient le personnel des services techniques ainsi que Marie Christine Braisaz, qui se sont dévoués, à la préparation et participation active aux fêtes, activités d'animation de l'été et organisation de l'Ultra Trail du Mont Blanc

Auberge communale

Sollicite le Conseil pour la mise en place d'une hotte supplémentaire et d'une chambre froide.

Mr Desmarests est chargé de ce dossier.

Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au transfert des fonds nécessaire à l'équilibre du programme d'adduction d'eau potable des Pégires, sur le budget de l'eau.

Chèque emploi service universel

Le Conseil accepte le principe de l'encaissement des chèques emploi service universel, auprès de l'organisme CRCESU, en paiement de l'accueil périscolaire, garderie, crèche....

Bibliothèque

Accepte le remboursement des frais occasionné par les bénévoles de la bibliothèque pour avoir utilisé leur véhicule afin de se rendre à la bibliothèque départementale pour le renouvellement des ouvrages de lecture.

Courrier des particuliers

1 – Ne peut satisfaire à la demande de Monsieur CONSTANTIN, concernant sa demande d'autorisation d'accès pour son projet de construction. En effet, s'agissant d'un projet d'ordre privé, une solution doit être proposée par le vendeur du terrain concerné

2 – Ne peut mettre à l'ordre du jour une demande arrivée ce même jour de la famille Vibert-Vallet Suzanne à propos du passage partiel (sur environ 100 m²) d'un chemin rural sur sa propriété. S'agissant d'un problème de foncier, il sera traité par Le Maire qui adressera une réponse écrite aussitôt que possible.

AGENDA

- commission agriculture le 14 septembre à 19 heures

- commission travaux le 16 septembre à 18 heures

- commission animation le 17 septembre à 18 heures

- les membres du Conseil le 24 septembre à 18 heures pour l'aménagement du village, la construction d'une salle des fêtes, d'un atelier pour les services techniques....

- Anniversaire du Barrage de la Girotte le 17 octobre prochain à l'Infernet.

Le prochain conseil est fixé au **2 octobre 2009 à 20 heures (salle DUCIS)**